

Règlement du concours Joyn - Center Parcs

Article 1: Société organisatrice

Center Parcs Europe N.V. (Belgium), une succursale situé à Erperheidestraat 2, bus 3, 3990, Peer (Belgique) avec numéro BCE 0848.192.447 de Center Parcs Europe N.V., dont le siège sociale est situé à Rivium Boulevard 213, 2909 LK Capelle aan den IJssel, Postbus 5052, 2900 EB Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), registre de commerce numéro 34136068 (ci-après dénommé 'l'Organisateur'), organise en coopération avec Joyn, ci-après "Joyn" le concours (ci-après dénommé le 'Jeu'). Joyn n'est pas responsable de l'organisation et de l'exécution du concours.

Le Jeu commence le jeudi 1^{er} avril 2021 et se termine le 15 mai 2021.

Article 2: Conditions de participation

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne majeure (dénommé ci-après le 'Participant'), à l'exception des collaborateurs de l'Organisateur et Joyn.

Les participants âgés de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement de leur parent ou de leur représentant légal pour participer au Jeu.

Le Jeu est ouvert à toute personne qui remplit les conditions ci-dessus tel que mentionné à l'article 3 et qui répond à la question du Jeu. Il y a une participation possible par carte de fidélité Joyn.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 3: Déroulement du Jeu

Après que la carte de fidélité Joyn ait été scannée deux fois chez les commerçants Joyn pendant la période du 1^{er} avril au 30 avril 2021 inclus, les Participants recevront un e-mail avec une invitation au Jeu.

Le Jeu se déroulera du 1^{er} avril jusqu'au 15 mai 2021 inclus.

Le concours sera annoncé sur le site web de Joyn et/ou sur les médias sociaux, sur l'application Joyn et via les commerçants Joyn.

Dans l'email avec l'invitation au Jeu se trouvera un code unique qui permet de s'inscrire sur le site web <https://joyn.centerparcs-win.be/fr>. Après s'être enregistré sur le site web (après avoir entré le code unique et une adresse e-mail) et avoir accepté le règlement du concours, les participants devront répondre à la question du concours et essayer de gagner un des prix. Lors de l'enregistrement sur le site web, le participant peut éventuellement s'inscrire à la newsletter Center Parcs. Dans ce cas, le participant doit compléter son inscription (prénom, nom, sexe et adresse).

Article 4: Prix

Le Jeu est doté des prix suivants :

- Prix n° 1 (de 1 à 10 inclus) : un séjour Center Parcs gratuit.
Valable pour tous les domaines Center Parcs en Belgique, aux Pays-Bas ou en Allemagne (à l'exception de Terhills Resort et Erperheide). Valable pour un séjour en week-end (ve – lu) ou en midweek (lu – ve) dans un cottage Comfort pour 4 personnes. Valable pour des arrivées jusqu'au 21 juin 2022. Les prix sont à usage personnels et ne peuvent pas être cumulés, échangés ou remboursés (même si le séjour n'a pas été réservé), ils ne peuvent pas être pris en compte pour un séjour qui a déjà été réservé chez l'Organisateur. Le prix est non monnayable. Le séjour peut seulement être réservé en dehors des vacances scolaires belges et jours fériés, selon les disponibilités. Le prix comprend uniquement: la location du cottage (y compris les taxes de séjour). Les coûts pour d'autres options d'hébergement sont à la charge du gagnant.
- Les autres prix : un bon de réduction de 200 €.
Valable pour une sélection de cottages Comfort, Premium ou VIP à Center Parcs Erperheide, De Vossemeren, Les Ardennes, Park De Haan, De Kempervennen, Het Meerdal, Port Zélande, Les Trois Forêts et Le Lac d'Ailette. Valable pour une sélection d'arrivées du 16 avril au 5 juillet, du 30 août au 25 octobre, du 5 novembre au 20 décembre 2021, du 7 janvier au 21 février 2022 et du 7 au 28 mars 2022. La date limite de réservation est le 31 juillet 2021. Les prix sont personnels et ne peuvent pas être cumulés, échangés ou remboursés (même si le séjour n'a pas été réservé). Le prix est non monnayable. Le séjour peut seulement être réservé selon les disponibilités. Le prix de la location du cottage comprend uniquement: le loyer du cottage. Le prix de location du cottage est hors taxe de séjour. Les coûts pour d'autres options d'hébergement sont à la charge du gagnant. Non valable pour les réservations déjà effectuées et non cumulable avec d'autres promotions ou avantages de Center Parcs. Conditions sont sous réserve de modifications.

Le prix n° 1 peut être échangé comme suit: pour réserver le séjour, le gagnant doit contacter le service Réservations de Center Parcs au numéro 070 220 230 (0,30 €/min.). Le gagnant recevra un numéro de réservation par téléphone. Le gagnant devra envoyer immédiatement son chèque cadeau original avec une lettre d'accompagnement (mentionnant au moins le numéro de réservation, le nom, le numéro de téléphone et l'adresse du gagnant) à l'adresse suivante (par courrier recommandé) : Center Parcs, ATTN : Réservations spéciales, Erperheidestraat 2, 3990 Peer.

Les autres prix peuvent être échangés comme suit: chaque participant reçoit par e-mail une réduction de 200 €. Cet e-mail donne accès à une page web où la réduction sera automatiquement déduite. Les réservations par téléphone sont également possible au numéro 070 220 330 (0,30 €/min.) en mentionnant le code d'action qui sera indiqué sur la page web. La date limite de réservation est le 31 juillet 2021.

L'e-mail avec la simple invitation au Jeu ne sera pas acceptée pour réclamer un des prix. Les prix ne sont pas transférables, ni échangeables, et ne peuvent être échangés en espèces.

Article 5: Désignation des gagnants

Les gagnants sont les utilisateurs qui donneront la réponse la plus correcte à la question du concours, ou en cas d'ex aequo, les gagnants seront alors les utilisateurs qui auront donné la réponse la plus correcte en premier. Pour le prix n° 1 le gagnant sera notifié personnellement et recevra un chèque cadeau par la poste.

L'indication des gagnants est définitive et le résultat ne sera pas communiqué. En cas de refus du prix gagnant par le participant, le prix expirera chez l'organisateur. Le règlement complet de ce concours est disponible sur le site <https://joyn.centerparcs-win.be/fr>.

Article 6: Responsabilité

L'Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du concours conformément au présent règlement et il ne peut en aucun cas être tenu responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il se voit contraint de mettre fin au Jeu, de l'écourter ou de le prolonger, de le reporter ou d'en modifier les conditions. Il se préserve dans tous les cas le droit de prolonger la durée de participation.

L'Organisateur n'est pas responsable des problèmes concernant l'envoi des e-mails avec l'invitation au Jeu.

La responsabilité de l'Organisateur est limitée à offrir les prix et ne peut en aucun cas être invoquée dans le cadre des incidents qui peuvent survenir pendant le séjour précité et les déplacements qui s'y rapportent.

Article 7: Protection des données

L'Organisateur prendra soin de vos données personnelles et prendra des mesures techniques et organisationnelles adéquates pour protéger vos données contre la perte et pour les traiter conformément à la Loi relative à la protection de la vie privée. Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Il peut réclamer son droit à l'égard de l'Organisateur au moyen d'une demande écrite adressée à la société précitée à l'adresse ci-dessous à l'article 8.

Article 8: Acceptation du règlement et contestation du Jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation complète du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu doit être adressée à la société organisatrice à l'adresse ci-dessous et ne sera prise en considération que dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

Center Parcs
Sales – à l'attention de Kelly Cleenwerck
Erperheidestraat 2
3990 Peer

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi belge et tout litige concernant ou l'interprétation du présent règlement ou l'exécution du Jeu sera de la compétence des tribunaux belges.